

IBOR Transition Newsletter

BULLETIN TRIMESTRIEL | DÉCEMBRE 2023

L'objectif de ce bulletin est de faire part des plus récentes mises à jour et des derniers développements sectoriels concernant la transition des taux interbancaires offerts (TIO) vers les taux de référence de rechange. Dans ce numéro, vous trouverez un sommaire des faits saillants relatifs aux territoires de la communauté mondiale de réglementation, des groupes de travail du secteur et des diverses sources de nouvelles du secteur.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la transition du taux CDOR, visitez le [site Web de BMO sur la transition du TIO](#).

CANADA

- Afin d'appuyer la transition du taux CDOR vers le taux CORRA, le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien ([Groupe de travail sur le TARCOTM](#)) a établi le [jalon](#) du 1^{er} novembre 2023, « au titre duquel les nouveaux prêts ne pourront être basés sur le taux CDOR ou des acceptations bancaires ».
- Le Bureau du surintendant des institutions financières ([BSIF](#)) a publié un [communiqué à l'intention des institutions financières](#) appuyant ce jalon du Groupe de travail sur le TARCOTM, apportant ainsi un soutien réglementaire à la date du 1^{er} novembre 2023.
- Le Groupe de travail sur le TARCOTM a ajouté 20 questions supplémentaires à sa [FAQ sur la transition du CDOR](#) en réponse à des questions fréquemment envoyées à la CARR et à ses membres.
- Le Groupe de travail sur le TARCOTM a [publié](#) un guide pour l'abandon du taux CDOR par les entreprises canadiennes, qui présente les principaux points à considérer afin d'évaluer l'incidence de la transition vers le taux CORRA composé à terme échu ou le taux CORRA à terme.
- Le [Forum canadien des titres à revenu fixe](#) a [fait le point](#) sur la transition du marché des acceptations bancaires ainsi qu'une [recommandation](#) de scénario pour l'abandon ordonné des acceptations bancaires.
- Le Groupe de travail sur le TARCOTM a [modifié](#) ses clauses de repli pour les titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH) fondés sur le taux CDOR, y compris les commentaires sur les TH LNH existants qui ne comprennent pas encore de clauses de repli relatives au taux CDOR.
- Le Groupe de travail sur le TARCOTM a [publié](#) ses conventions recommandées pour les swaps basés sur le taux CORRA à terme.
- Le Groupe de travail sur le TARCOTM et la Bourse de Montréal ont publié le sixième épisode, « Exploiter le potentiel du taux CORRA à terme : Méthodes, cas d'usage, droits de licence et autres considérations », de leur [série de webdiffusions sur la transition du taux CDOR](#).
- La Banque du Canada a [annoncé](#) des changements concernant les opérations de cession en pension à un jour pour contribuer à renforcer le taux cible de financement à un jour de sa politique.
- La liquidité du marché a migré vers les swaps et les contrats à terme indexés sur le taux CORRA. Le volume des opérations hebdomadaires et les positions ouvertes sur les contrats à terme sur le taux CORRA ont maintenant dépassé ceux des contrats à terme sur acceptations bancaires. Pour suivre la transition du taux de référence sur les marchés des produits dérivés canadiens, veuillez consulter le [Moniteur hebdomadaire des dérivés](#).

ÉTATS-UNIS

- L'Alternative Reference Rate Committee (ARRC) a [publié](#) son rapport de clôture sur la transition réussie du taux LIBOR.
- Bloomberg Index Services Limited (BISL) a [annoncé](#) l'abandon de l'indice Bloomberg Short-Term Bank Yield Index (BSBY) immédiatement après sa dernière publication le 15 novembre 2024.

POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR CES SUJETS OU POUR FIGURER SUR LA LISTE DE DIFFUSION TRIMESTRIELLE, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC LE BUREAU DE TRANSITION DU TAUX IBOR À L'ADRESSE IBOR.TRANSITIONOFFICE@BMO.COM.